

Comment ne pas penser les communs: la théorie économique néo-classique

Ivar Ekeland

L'auteur: Ivar Ekeland est mathématicien, financier et économiste. Il a été président de l'Université Paris-Dauphine, et directeur du Pacific Institute of Mathematical Sciences (Vancouver). Il est membre de la Société Royale du Canada, membre étranger des Académies des Sciences de Norvège, de Palestine et d'Autriche. Il a écrit près de deux cents articles scientifiques et quatorze livres, dont "*Le syndrome de la grenouille*" (Odile Jacob, 2015) sur le réchauffement climatique, vu comme un problème de décision collective. Son site web est www.ceremade.dauphine.fr/~ekeland

Résumé: La théorie néo-classique pense l'univers en termes de biens. Par définition, un bien est quelque chose qui peut être consommé, d'une manière ou d'une autre, et sa valeur découle uniquement de la satisfaction qu'en tirent les consommateurs. Il y a quatre catégories de biens, dont les biens privés (rivaux et exclusifs), pour lesquels le marché est le mode de distribution le plus efficace, et les autres (clubs, communs, publics) que la théorie néo-classique a beaucoup de mal à appréhender. Elle a donc tendance à proposer leur privatisation, de manière à les faire gérer par le marché, avec des conséquences parfois catastrophiques. Pourtant les sociétés humaines ont développé bien d'autres modes de gestion des communs, basés non sur la propriété mais sur l'usage, et il est urgent de développer une nouvelle théorie économique qui en tienne compte.

Corps:

Dans un brouillon manuscrit de six pages, préparatif à un rapport sur les assemblées provinciales, et passé récemment aux enchères, Condorcet analyse le droit d'implanter des usines au bord de l'eau. Voici ce qu'il écrit: "*La propriété d'une rivière appartient aux riverains, toutes les fois qu'elle n'est pas assez grande pour que l'on puisse y naviguer sans nuire à leurs possessions. Mais cette propriété doit être considérée sous deux points de vue; la totalité des riverains a un droit commun sur la rivière et il existe un droit particulier à chaque individu. Le droit de chaque individu se borne à faire soit du bord de la rivière qui lui appartient soit de son eau tout usage qui ne nuit ni à la propriété particulière d'autrui, ni à cette propriété qui doit être commune à tous les riverains. Les usages d'une rivière que l'on doit considérer comme communs sont la navigation, l'arrosage, le mouillage, et les usines*".

Ce qui frappe dans cette analyse, c'est que la propriété est comprise comme un droit à l'usage. Pour une rivière, il faut séparer les usages communs, comme le droit de navigation, des usages privés, comme celui d'utiliser la force du courant pour faire tourner une roue, ce qui diminue la force dont les autres riverains disposeront en aval. Il y a une propriété commune de la rivière, comme il y a une propriété privée de celle-ci, l'une et l'autre se déclinant en de multiples droits et autant de contraintes, puisque le droit de l'un est la contrainte de l'autre, et il faut faire coexister les uns et les autres.

Cette finesse ne se retrouve guère dans la théorie économique qui tient le haut du pavé à l'heure actuelle, celle qui inspire les décisions politiques et qui est enseignée dans les universités, et que

l'on appellera ici néo-classique. Elle voit, non pas des usages, mais des biens. La définition d'un bien, c'est qu'il peut être consommé. La théorie se déploie dans un univers où coexistent des biens, dont certains peuvent être produits (comme les ordinateurs) et d'autres non (comme la rivière), et des consommateurs, qui sont d'autant plus satisfaits qu'ils consomment mieux et davantage. Dans cet univers, la rivière n'existe que dans la mesure où elle est objet de consommation (on boit son eau ou on admire son cours) ou facteur de production (elle fait tourner la roue du moulin). Ces biens se subdivisent en quatre catégories suivant deux critères:

- Rivaux ou non-rivaux. Un bien est dit rival s'il ne peut être consommé que par une personne à la fois. L'alimentation est typiquement un bien rival: si je bois une bouteille de vin, personne d'autre ne pourra la boire, encore une que les Prussiens n'auront pas ! La télévision est un bien non-rival: tout le monde peut regarder le même programme en même temps.
- Exclusifs ou non-exclusifs. Un bien est dit exclusif si on peut empêcher certaines personnes de le consommer. La qualité de l'air, et plus généralement le climat, est un bien non-exclusif: le soleil luit pour tout le monde, et les pollueurs respirent le même air que les autres. Si je plante un écriteau "Propriété privée, défense d'entrée" à l'entrée d'un bois, ou si je l'entoure d'une clôture, j'en fais un bien exclusif.

Les biens rivaux et exclusifs sont privés, les biens rivaux et non exclusifs sont communs, les biens non rivaux et exclusifs sont des clubs, les biens non rivaux et non exclusifs sont publics. Les aliments et les vêtements, et d'une manière générale tout ce qui est propriété privée, sont des biens privés. En principe l'état assure la sécurité des citoyens, l'administration de la justice et un minimum d'éducation, qui sont des biens publics. Une route est un bien commun si elle est libre d'accès, et devient un bien de club si on instaure un péage. Le poisson de la rivière est un bien commun (le poisson que je pêche ne sera pas pour toi), et devient un bien de club si l'on instaure un permis de pêche. La frontière entre les différents types peut être floue (quand les droits de propriété, par exemple, sont mal définis), voire se déplacer avec le temps: ainsi, le climat, qui était un bien public tant que l'activité humaine ne l'influçait pas, est devenu un bien commun depuis la révolution industrielle et agricole. Le problème que se pose la théorie néo-classique est celui de la gestion optimale, ou de la meilleure distribution de ces biens.

On notera que, si la rivalité est une propriété physique, qui dépend en quelque sorte de la nature des choses, l'exclusivité est une disposition légale, donc une convention entre personnes, qui en principe peut être revue. Cette classification des biens dépend donc de décisions prises concernant leur usage, et c'est exactement ce problème que pose Condorcet. Cependant, sauf quelques exceptions dont nous aurons l'occasion de reparler, la théorie néo-classique suppose la classification faite, et ne la remet pas en cause: elle se situe donc résolument en aval du problème de Condorcet, qui est, comme on dit, supposé résolu.

On remarquera aussi que les biens environnementaux ont bien du mal à rentrer dans cette classification. La rivière sera considérée comme un bien privé pour certains usages (installer un mouillage ou un moulin), un bien public pour d'autres (la navigation), un bien de club pour d'autres encore (une société de pêche), et aussi un bien commun (la qualité de l'eau). Le résultat est que les biens communs ont mauvaise presse parmi les prix Nobel d'économie, dans la mesure où ils condescendent à les considérer. La théorie néo-classique se déploie de préférence dans un univers totalement manufacturé, où tous les biens sont produits et consommés. Elle a alors beau jeu de montrer que le marché, éventuellement encadré pour éviter les excès, est le seul mode de répartition

qui vaille, et on ne peut que déplorer, avec Tirole, que “*l’économie de marché n’a remporté qu’une victoire en demi-teinte, car elle n’a gagné ni les coeurs ni les esprits*”¹ .

Comme le fait observer Jason Moore², on fait ainsi l’impasse sur les trois piliers qui soutiennent le capitalisme, la nature, qui fournit abondamment et généreusement les ressources nécessaires à la survie de l’espèce et à la production industrielle, les colonies, dont les ressources ont été exploitées à leur profit par les occidentaux grâce à leur puissance militaire, et les femmes, dont le travail éduque les enfants et fait vivre les familles sans être aucunement rémunéré. Pour la théorie néo-classique tout cela va de soi, un peu comme nous oublions l’air que nous respirons. Tous ces soucis écartés, il ne reste de l’activité humaine, suivant la formule célèbre (mais fautive) d’Adam Smith qu’une “propension naturelle à échanger et à troquer”, nous dirions aujourd’hui à consommer, et c’est cette activité résiduelle qui va structurer les sociétés, en faisant émerger les marchés et l’argent. Cette réduction de l’homme à la sphère des échanges est démentie par tous les anthropologues, qui font valoir qu’on n’a jamais découvert une société prémoderne opérant sur autre chose que le don ou le crédit, et que toutes ces sociétés ont développé bien d’autres modes de répartition que le marché. Les travaux d’Elinor Ostrom, pourtant prix Nobel d’économie elle aussi, ont montré la diversité et la vitalité dont, encore aujourd’hui, les sociétés humaines font preuve pour gérer les biens communs et pour préserver l’environnement. Mais toutes ces possibilités sont considérées par les néo-classiques comme des curiosités, et écartées d’un revers de main dès qu’il s’agit de traiter de problèmes sérieux: “*Ces approches informelles pour limiter le problème du passager clandestin ne sont évidemment pas applicables au changement climatique, car dans ce cas les parties prenantes sont les 7 milliards d’individus qui habitent actuellement la terre ainsi que leur future descendance*”³

Bien au contraire, la littérature néo-classique présente une image très négative des biens communs. La référence de base, celle qui est toujours présente dans l’esprit des économistes, est un article de Hardin (1968) intitulé “*The tragedy of the commons*”⁴. La tragédie réside en ceci, que laisser l’accès libre conduirait inéluctablement à la surexploitation du bien. L’exemple que donne Hardin est celui d’une pâture commune à tout un village. Si cette pâture était propriété privée, le propriétaire aurait le souci de l’entretenir, c’est-à-dire de mettre ses bêtes ailleurs lorsque l’herbe devient trop rare, afin de lui laisser le temps de repousser.; c’est possible parce qu’il peut empêcher que d’autres y envoient les leurs pendant que les siennes n’y sont pas. Mais si la pâture est propriété commune, et que l’accès est donc libre, il n’a aucune raison de retirer ses bêtes alors que les autres se servent. Chacun raisonnant de même, la pâture sera tondue à ras jusqu’à ce que, vraiment, il n’y ait plus rien à brouter pour personne.

On voit bien sur cet exemple la théorie néo-classique en action, avec ses présupposés et ses aveuglements. Il est question de bien, et non d’usage. Le bien est exclusif ou non-exclusif, ce qui veut dire que l’accès est libre ou restreint. Il n’y a pas ici d’entre-deux, qui laisserait la place libre à la subtilité de Condorcet, ou tout simplement à la pratique immémoriale des campagnes: il n’était pas question de traiter à sa guise les biens communaux, il y avait des usages qui, s’ils n’étaient pas toujours écrits, n’en étaient pas moins précis et respectés, concernant les droits de chacun. Ces

¹ Jean Tirole, “*Economie du bien commun*”, p, 13

² Jason Moore, “*Capitalism in the web of life*”

³ Jean Tirole, *loc. cit.* p. 270

⁴ Garrett Hardin, “*The tragedy of the commons*”, Science (1968), Vol. 162, Issue 3859, pp. 1243-1248

réglementations atteignaient un degré de sophistication extraordinaire en matière d'irrigation, où les droits étaient définis pratiquement heure par heure, et où les paysans n'hésitaient pas à monter la garde pour veiller à ce qu'ils soient respectés. Il n'empêche que la tragédie des communs, ou réputée telle, a été et continue à être, un argument puissant pour justifier la privatisation de ceux-ci. Dès le 18^{ème} siècle, en France et en Angleterre, les premiers économistes ont milité pour la privatisation des biens communaux, au motif qu'ils étaient gérés de manière inefficace et qu'ils seraient beaucoup mieux entre des mains privées. Ils ont ainsi fourni une justification théorique à l'expropriation systématique de ceux-ci. Ce sont les fameuses "enclosure laws" en Angleterre, qui, en ôtant aux pauvres leurs moyens de subsister dans les campagnes, les ont rejetés vers les villes, fournissant ainsi à l'industrie naissante la main-d'oeuvre prolétarienne qui lui manquait.

Aujourd'hui encore, la tragédie des communs sert d'argument pour justifier la privatisation des biens communs. Je me souviens notamment que dans les années 1970, alors qu'il était question de réglementer la chasse à la baleine, les baleiniers ont argué qu'étant les premiers intéressés à la survie de l'espèce, il fallait tout simplement leur confier la gestion du stock, c'est-à-dire, en dernier ressort, privatiser celui-ci. Je ne sais où nous en serions aujourd'hui si la très célèbre revue *Science* n'avait pas publié un article d'un collègue canadien⁵, où celui-ci démontrait, calculs à l'appui, qu'il était financièrement beaucoup plus avantageux d'exterminer l'espèce d'un coup et de placer l'argent que de gérer patiemment le stock pour l'éternité. En effet, l'argent se reproduit beaucoup plus vite à la banque que les baleines dans la mer, surtout aux taux d'intérêt pratiqués à l'époque. La situation serait différente aujourd'hui, où les taux ont considérablement baissés, mais il est intéressant de voir qu'en dernière analyse, la privatisation des biens communs remet ceux-ci entre les mains des marchés financiers.

Notons que la manie de la privatisation s'étend désormais aux biens publics, notamment à tout ce qui concerne l'information. Par nature, celle-ci est un bien non rival: que je connaisse la composition d'une molécule et ses effets sur la santé, ou que j'aie accès à l'internet et à son contenu, ne diminue en rien les capacités d'autrui à faire la même chose. Pourquoi alors breveter les molécules naturelles et les remèdes traditionnels, et pourquoi tenter de restreindre l'accès à l'internet ? C'est que l'économie de marché s'accommode tout aussi mal des biens publics que des biens communs et cherche à en faire quelque chose qu'elle peut digérer, à savoir des biens privés. Tout l'effort de la théorie néo-classique est, non pas de chercher des modes de gestion optimaux, mais de chercher jusqu'où on peut pousser le paradigme du marché. Il existe notamment un travail très influent de Ronald Coase, en 1968⁶, suivant lequel attribuer des droits de propriété et laisser faire peut être plus efficace que de réglementer ! Revenons par exemple à notre rivière, et supposons qu'une usine située en amont pollue un élevage de poissons situé en aval. Va-t-on imposer des normes, ce qui serait la voie réglementaire ? Inutile, dit Coase, il faut juste bien définir les droits de propriété, et en particulier dire si le pollueur est ou non tenu de réparer les dommages qu'il cause. Si oui, il prendra les mesures qui s'imposent pour éviter les condamnations, et cherchera par exemple à réduire ses émissions toxiques. Si non, c'est l'éleveur qui devra prendre des mesures, et il pourra par exemple aller trouver le propriétaire de l'usine et lui proposer une subvention pour qu'il dépollue ses émissions. Dans les deux cas le résultat sera à peu près le même. Non seulement on aura fait l'économie d'un procès, mais la solution trouvée sera certainement bien meilleure que celle qu'aurait imposée un juge, car elle aura été négociée directement par les parties.

⁵ Colin Clark, "*The economics of overexploitation*", *Science* (1973), Vol. 181, Issue 4100, pp. 630-634

⁶ Ronald Coase, "*The problem of social cost*", *Journal of Law and Economics* (1960), Vol. 3, Issue 1, pp. 1-44

Et l'intérêt général dans tout cela ? Difficile à dire, car lui aussi est à peu près absent de la théorie néo-classique, ou plutôt il n'est envisagé que sous l'angle de la consommation. Comme je l'ai déjà dit, la valeur d'une rivière, par exemple, n'est pas intrinsèque, mais découle des multiples manières dont on la consomme: les uns aiment flâner sur ses rives, et sont disposés à payer pour que l'on en préserve le charme, les autres veulent installer des moulins, d'autres encore utiliser son eau pour irriguer ou pour boire. Tout ce qui ne se traduit pas monétairement n'a pas de valeur: les Nambikwara de Lévi-Strauss, dont le mode de vie dépend de l'Amazone, n'interviennent dans aucun calcul économique, pas plus que la biodiversité de la forêt. L'intérêt général (welfare) est défini comme la somme des intérêts particuliers, exprimés en équivalent monétaire⁷. Une fois de plus, ce calcul est aisé quand il s'agit de biens privés (le prix que j'ai payé mes chaussures reflète bien la valeur que j'y attache), mais difficile quand il s'agit de biens communs ou publics: comment savoir l'importance que j'attache au réchauffement climatique ou à la biodiversité ? Il faudrait savoir combien je suis disposé à payer pour combattre l'un et préserver l'autre. Le problème étant insoluble, on ne le pose pas. C'est ainsi que, lorsque l'on cherche à évaluer le coût économique de réchauffement, comme le fait le rapport Stern⁸, ou le dernier rapport du GIEC⁹, on prend comme mesure de l'intérêt général le PIB mondial ! On sait que le PIB reflète uniquement les activités marchandes, qu'il intègre les revenus des travailleurs du sexe et des produits financiers, mais non le travail de la mère au foyer ni la déplétion des ressources naturelles, et que, si la distribution des richesses est très inégalitaire, un PIB élevé peut dissimuler une misère généralisée. C'est pourtant lui qui est pris comme critère de l'intérêt général.

Nous avons besoin de théorie. Tous les indicateurs sont au rouge depuis cinquante ans, et il est clair que la planète est en passe de perdre une part considérable des espèces qui l'habitent, et d'affronter une hausse de températures de plusieurs degrés en moins d'un siècle. Ce sont des changements profonds, qui ne sont peut-être pas nécessairement mauvais (quoique la situation géopolitique du monde actuel incite fortement à penser le contraire), mais dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils doivent être pensés avec lucidité. La théorie néo-classique est incapable de penser ces changements: elle ne connaît guère comme mode de gestion que le marché, elle a du monde une vision extrêmement pauvre, qui réduit tout à la valeur marchande et pense tous les êtres humains comme motivés uniquement par le gain. Les valeurs fondamentales qui animent les individus, comme l'éthique ou la justice, lui sont étrangères, et les modes immémoriaux que ceux-ci ont adopté pour vivre ensemble, comme la tradition, la loi ou la pression sociale, ne font pas partie de son arsenal. La société est très en avance sur ce point: je pense notamment aux décisions récentes conférant la personnalité juridique à des entités naturelles, comme des rivières¹⁰, ou aux actions en justice des citoyens pour contraindre leur gouvernement à limiter les émissions de carbone¹¹. Il existe des courants de pensée qui cherchent à construire une théorie économique plus pertinente pour notre époque (citons notamment Herman Daly), mais ils sont encore loin d'y être arrivés. Il serait pourtant grand temps !

⁷ Il y a une subtilité, qui est l'introduction d'une fonction d'utilité, qui est une sorte de taux de change, supposée refléter les caractéristiques de l'individu, l'un préférant aller se promener au bord de la rivière quand l'autre voudra plutôt rester chez lui jouer à un jeu vidéo; les valeurs sont alors calculées en "utils", unités d'utilité, plutôt qu'en dollars ou en euros

⁸ http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+/http://www.hm-treasury.gov.uk/sternreview_index.htm

⁹ https://ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml

¹⁰ <https://www.theguardian.com/world/2017/mar/16/new-zealand-river-granted-same-legal-rights-as-human-being>

¹¹ <https://www.theguardian.com/environment/2015/jun/24/dutch-government-ordered-cut-carbon-emissions-landmark-ruling>

